

## **Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 15 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville**

Monsieur le président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Léonie Wahlen – PLR	1er membre / Rapporteur
Thérèse Betchov Heidrich – GDG	
Yann De Siebenthal – GDG	
Olivier Moulin – GDG	
Béatrice Saxer Brown – GDG	
Claudine Deprez – PLR	
Rupert Schildböck – PS – Les Verts – POP	
Véronique Villaine – PS – Les Verts – POP	
Anna Pallotta Ladisa - UDC	

La Commission s'est réunie le mardi 21 mars 2017 à 19heures, à la salle Montoly – Mont-Blanc. La Municipalité était représentée par Messieurs Michael Rohrer et Mickael Miranda. La Commission en profite pour les remercier de leurs explications détaillées ainsi que de leurs réponses à nos questions.

### **Informations et questions avec la Municipalité**

- *Avez-vous quelques précisions à nous apporter avant le début des questions ?*

Il faut savoir que le projet provient d'un préavis, qui a été accepté par le Conseil communal, pour des zones 30km/h sur l'ensemble de la ville en 2008.

Le secteur nord a été effectué précédemment, la municipalité a subséquemment préféré attendre certains résultats avant d'étudier la zone sud de la ville.

Les desseins sont de favoriser la mobilité douce, d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route, le cadre de vie des riverains, et finalement d'éviter le trafic de transit, afin que les voitures restent sur les axes principaux (Avenue du Mont-Blanc et rue du Perron-route de la Vy-Creuse).

Il ne faut pas négliger que Gland est une ville qui a obtenu la mention de cité d'énergie, les zones 30km/h pouvant de ce fait jouer un rôle !

- *Pouvez-vous nous clarifier les lois qui déterminent les zones 30km/h et qu'est-ce qu'elles impliquent concrètement ?*

Les zones 30km/h sont réglementées par l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (l'OSR). L'abaissement de la vitesse ne peut être consenti dans les secteurs artisanaux.

Il y aura des portes d'entrée (des totems) indiquant à l'automobiliste le changement de régime, ainsi que des marquages au sol. La gestion des carrefours s'effectuera au moyen de la priorité de droite. Les stops, « les cédez-le-passage », les bandes cyclables ainsi que les passages piétons seront supprimés. Les voitures auront la priorité néanmoins les piétons pourront traverser là où ils le veulent, les passages piétons pourront être conservés sur les chemins de l'école et à l'approche des EMS. Il y aura en outre des éléments de modération, des rétrécissements, des décrochements ainsi que des seuils surélevés avec des différences de couleur qui seront ajoutés.

- *Quels sont les modifications qui seront apportées à cette zone sud*

Les modifications seront introduites rue par rue en fonction du besoin. Il y aura dans notre cas trois passages piétons qui resteront, un premier : rue des Alpes – rue de Mauverney, un second : rue de Mauverney - carrefour rue du Midi (ce dernier sera reculé de quelques mètres pour correspondre aux nouvelles normes de sécurité), et finalement un troisième entre le chemin du Bochet et le croisement de la rue du Midi. Le trottoir traversant à l'entrée est de la rue du Perron sera conservé.

Cinq surélévations de carrefours seront effectuées pour diminuer la vitesse. De même, que des colorations de chaussée pour exacerber l'attention des automobilistes, seront réalisées sur trois carrefours. Ces premiers ont dû être mis à l'enquête.

Chacune des neuf entrées de la zone, seront pourvues d'un totem sur la chaussée pour marquer le changement, ainsi que des marquages.

Quinze potelets simples et vingt-cinq éléments avec des bordures végétalisées seront disposés comme ralentisseurs.

- *Pourquoi une zone 30km/h et non pas une zone 20km/h ?*

Avant toute chose, ça ne serait plus la même estimation des coûts, effectivement il y a des aménagements plus conséquents à prévoir dans une zone 20km/h. De plus le canton n'acceptera pas sans une raison spécifique. Dans les zones de rencontre les piétons sont prioritaires. Cette option a été considérée dans le dossier mais n'est pas réalisable.

- *Pourquoi le chemin de la Chavanne n'est pas compris dans la zone 30km/h ? Ne pourrait-t-on pas envisager une zone 30km/h provisoire ?*

Actuellement, cela n'est pas envisageable, surtout avec la construction du projet gare-sud.

Comme précisé plus haut une zone artisanale n'a pas vocation à être en zone 30km/h, même provisoirement. En outre, le Conseil communal a refusé que le chemin du Lavasson passe à une limite de 30km/h.

- *Un changement pour les commerçants serait-il à prévoir ?*

Aucune transformation ne sera à prévoir pour les commerçants. Théoriquement, il devrait y avoir trois places de parc en plus dans le quartier du Mauverney, toutefois le quorum avéré sera connu à l'aboutissement du projet.

- *Pourrait-t-on imaginer rajouter des petites pauses conviviales, ou des bancs ?*

On procède déjà à des sur-largeurs de trottoirs qui serviront de ralentisseur. Néanmoins tout est question d'espace, on ne peut mettre des bancs orbi. Quoi qu'il en soit ce sera plus convivial qu'en zone 50km/h, particulièrement pour les commerces.

- *Dans cette zone n'y a-t-il pas la possibilité de mettre des pistes cyclables ?*

La loi prohibe les pistes cyclables dans les zones 30km/h. C'est le Conseil régional (Gland-Nyon) qui analyse les réseaux cyclables. Cependant nous savons qu'un vélo qui roule dans un quartier à 30km/h a une zone de sécurité plus élevée que sur une route à 50km/h, car la largeur de route reste la même, toutefois les voitures roulent plus doucement, et ont besoin de moins de place d'évitement.

- *Avons-nous des statistiques d'accident sur le secteur tel qu'il est maintenant et sur des zones à 30km/h ?*

Les statistiques sont essentiellement connues des gendarmeries, malgré cela le canton n'a pas signalisé de point noir. Au niveau régional, on étudie la possibilité de requalifier la route Suisse (60km/h sur tout le périmètre). Les nouvelles normes, depuis une quinzaine d'années, sont vraiment axées sur la sécurité. L'EPFZ, le TCS et Mobilitant<sup>1</sup> ont effectué des statistiques, néanmoins elles sont relativement contradictoires.

- *Les mesures ne sont -elles pas excessives ? Pourquoi une zone à 30km/h quand on sait que le  $V_{85}$  est en dessous de 48Km/h ?*

Non il ne semblerait pas, on sait qu'il y a réellement une différence de vitesse lorsqu'on est dans une zone 30km/h. En outre pour qu'une zone 30km/h soit légalisée, le canton vérifie une année après sa finalisation le  $V_{85}$  (La vitesse  $V_{85}$  définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules), ce dernier doit être au-dessous de 38km/h pour que la zone soit légalisée.

<sup>1</sup> Mobilitant est une « association qui a pour but (...) de favoriser un débat sur la question de la mobilité et des éléments liés à la sécurité de tous les usagers. Elle s'oppose notamment à l'instauration de zones 30 sortant du cadre strict de l'OSR 108 (...), Elle s'engage aussi contre des mesures de restrictions des droits des usagers, par exemple des diminutions des vitesses maximales autorisées ou de politique de restriction d'aménagements routiers, places de parcs notamment.

- *Les éclairages sont disparates sur la rue du Perron, seront-ils améliorés ?*

Ils y feront attention, mais un postulat pour assainir le réseau d'éclairage public sur les passages piétons a été présenté. Ils sont tous aux normes, sauf un qui va être rénové. Le marquage et les éclairages sont convenables d'après la loi.

- *Ne serait-t-il pas possible de mettre également la rue du Perron à 30km/h ? Nous savons que cette rue est relativement dangereuse.*

La rue du Perron / la route de la Vy-Creuse et l'avenue du Mont-Blanc sont les deux axes structurants de Gland. Il n'est donc pas souhaitable de la passer en 30km/h.

Une zone à 30km/h ne changera pas la dangerosité de la rue du Perron/chemin de la Vy-Creuse. Dans une zone 50km/h on ne peut pas mettre de ralentisseur. Du reste une requalification de la rue du Perron et du chemin de la Vy-Creuse sera prochainement effectuée, néanmoins le montant sera beaucoup plus conséquent.

- *Le planning ?*

L'enquête s'est terminée le jeudi 23 mars, il n'y a pas eu d'opposition, ni de remarque provenant des riverains. Un crédit d'étude sera demandé fin avril, il sera suivi d'un crédit de mise en œuvre. Les travaux seront achevés fin 2017 / début 2018, toutefois ils seront effectués par étape (ce sera étudié pendant le crédit d'étude). La pause des totems devra se faire dans toute la zone en concomitance. Il faudra compter environ une année pour la légalisation de la zone par le canton.

- *Pouvons-nous imaginer faire un article dans un tout-ménage pour rappeler comment se comporter dans une zone 30km/h, et dispenser une séance d'information dans les écoles ?*

En ce qui concerne le tout ménage, on n'y voit pas de contrainte. Cependant par rapport aux séances d'information dans les écoles il faut demander au Conseil d'Établissement scolaire.

## **Vœux de la Commission**

La commission technique souhaite que la commune étudie la possibilité de marquages au sol supplémentaires : rue de Mauverney en remplacement du passage piéton, chemin des Fleurs - rue du Perron, chemin des fleurs - rue des Alpes et rue des Alpes - rue de Mauverney.

Nous souhaitons également qu'une communication détaillée soit effectuée dans un tout-ménage ou sur flyers.

Nous désirerions que la Commune favorise, dans un avenir proche, un axe nord-sud de mobilité douce.

## **Conclusion de la Commission**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis n°15, soit :

- D'accorder le crédit de 760'000.00 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
  
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 760'000.00.

## Signatures des membres de la Commission

Léonie WAHLEN, 1<sup>er</sup> membre / rapporteur

Thérèse BETCHOV HEIDRICH

Yann DE SIEBENTHAL

Olivier MOULIN

Béatrice SAXER BROWN

Claudine DEPREZ

Rupert SCHILDBÖCK

Véronique VILLAINÉ

Anna PALLOTTA LADISA

En annexe : Présentation publique de la zone 30km/h sous-gare